

Ajout de codes de facturation

Voici les renseignements qui serviront à la facturation du médicament famotidine en concentrations de 10 mg, 20 mg et 40 mg durant la rupture de stock des produits inscrits à la *Liste des médicaments*.

<u>CHAMP</u>	<u>PRODUIT</u>	<u>PRODUIT</u>	<u>PRODUIT</u>
Code de facturation	99113721	99113722	99113723
Date de début d'effectivité	191114	191114	191114
Date de fin d'effectivité	999999	999999	999999
Date de mise en production	191114	191114	191114
Classe A.H.F.S.	56:28.12	56:28.12	56:28.12
Code de dénomination commune	45460	45460	45460
Code de forme	00116	00116	00116
Code de teneur	24400	28426	34160
Dénomination commune	FAMOTIDINE	FAMOTIDINE	FAMOTIDINE
Forme	CAPS.	CAPS.	CAPS.
Teneur	10 mg	20 mg	40 mg
Groupe(s) médicament	03	03	03
Catégorie de médicament	REG	REG	REG
Nature du médicament	MOF	MOF	MOF
Indicateur de produit unique	N	N	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00	0.00	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1	1	1
Quantité du format	1	1	1
* Prix du format	0.00	0.00	0.00
* Prix unitaire	0.000	0.000	0.000
Indicateur d'indivisibilité	NON	NON	NON
Code de statut d'assurabilité	AS	AS	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	N	N	N

* Le prix payable par la Régie est le prix réel d'acquisition du pharmacien.

La RAMQ accepte de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de famotidine avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*. Le code de service professionnel approprié devra être utilisé.

Lorsque le pharmacien fera préparer la mise en capsule du mélange de poudre de famotidine avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de sa pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, le pharmacien devra utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au Programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec madame Nathalie Dorval au 418 682-5122, poste 5657 ou madame Marie-France Beaulieu au poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h
(mercredi de 9 h 30 à 17 h)